



SNN
NOTAIRES DE FRANCE
Syndicat national
des notaires

A retourner au SNN, 73 bd Malesherbes, 75008 PARIS

PÉTITION

La commission DARROIS va rendre à la fin de l'année 2008 le rapport qui lui a été commandé par le Président de la République et risque de préconiser qu'une grande partie du travail des notaires puisse être, à l'avenir effectué par les avocats dans le cadre d'une profession unique. Ce serait donc la disparition du notariat et surtout :

- ⇒ des garanties qu'il apportait par une assurance collective et solidaire de toute la profession pour toutes ses activités et la sécurisation des fonds clients
- ⇒ de l'égalité pour tous par un tarif fixé par l'Etat
- ⇒ un accès facile à ses services par son implantation sur l'ensemble du territoire

Ce sera aussi la fin des petits actes, des petites successions et de tous les petits services rendus à un coût bon marché grâce au système actuel de la pé- réquation "les gros actes paient pour les petits ».

Pour faire plaisir à quelques milliers d'avocats qui n'ont pas su se réguler, on voudrait supprimer un service public notarial qui a fait ses preuves depuis des siècles.

**Des réformes pour améliorer et développer le service
qu'apporte la profession**

OUI

**La suppression du notariat pour le seul avantage
de quelques milliers d'avocats**

A VOUS DE JUGER !

Si vous souhaitez maintenir un notariat traditionnel alors que s'y rallient les principaux pays de l'Europe, du monde, de la Chine à la Russie ou au Vietnam, **signez en grand nombre cette pétition que vous trouverez dans chaque étude de France.**

NOM :

Ville :

Profession :

- notaire
- clerc ou employé**
- client
- élu

Signature